AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-6-71 191416

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE

(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 129 DE JUIN 1971 — 18 juin 1971/ n° 17

VIGNE

Mildiou : La persistance d'un temps instable accompagné de précipitations irrégulières mais parfois importantes nécessite une vigilance accrue et le renouvellement fréquent de la protection malgré les températures relativement basses qui règnent actuellement.

Oïdium : Ajouter un soufre mouillable à la bouillie antimildiou.

ARBRES FRUITIERS

Tavelure du pommier et du poirier : Maintenir la protection de l'ensemble des vergers jusqu'à la récolte plus spécialement dans les plantations où la tavelure est présente. Dans les vergers sains les contaminations ne sont plus à craindre.

Carpocapse des pommes et des poires : Des sorties importantes de papillons ont eu lieu entre le 3 et le 10 juin ; celles-ci continuent mais en nombre moins élevé. Les pluies et les abaissements de températures après le 10 juin n'ont pas facilité les pontes ; cependant des risques de pénétration existent à partir du 25 juin en particulier dans les vergers se trouvant dans des zones d'arbres de plein vent. Il y a lieu de prévoir une protection de la récolte à partir de cette date. Tenir compte des pluies et de la rémanence des insecticides utilisés pour un renouvellement éventuel du traitement.

Araignées rouges : Surveiller les plantations où ces acariens étaient présents à l'automne dernier. Intervenir très rapidement à l'aide d'un acaricide spécifique si une partie du feuillage prend une teinte caractéristique grisâtre (Examiner les feuilles à l'intérieur de l'arbre).

GRANDE CULTURE

Mildiou de la pomme de terre : Les traitements réalisés ont permis de maintenir une situation excellente malgré les conditions climatiques.

Il est rappelé que toute précipitation ou ensemble de précipitations supérieur à 20-25 mm amène un lessivage tel qu'une nouvelle intervention s'impose. La protection assurée par le traitement recommandé pour le 15 juin devant être maintenue, la renouveler éventuellement, sauf pour les cultures à arracher avant le 30 juin.

Tordeuse du pois : Le temps particulièrement froid que nous subissons actuellement limite l'activité de la tordeuse mais risque de prolonger l'évolution des insectes dont les larves peuvent encore attaquer des pois aux cosses parcheminées.

Sur les pois de variétés hâtives, effectuer pour le 24 juin un second traitement (le premier ayant dû intervenir pour le 8 juin).

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
R. PARIS - H. de MEIRLEIRE - A. GODIN

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,
J. DELATTRE.

P360

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX